



## Réunion du Bureau du S.D.E. du 7 décembre 2017

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix sept, le Bureau s'est réuni le jeudi 7 décembre, à 18 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

*Pour le Bureau :* M. Frossard (Président) ;  
Mmes Boirie, Curbet, Pourteau et Vergez ;  
MM. Armary, Fourcade, Guilhas, Laffaille, Laffont, Lussan, Mur et Pelieu

*Excusés :* Mmes Bourdeu, Carrère, Durrieu, Mendès et Solles  
MM. Boubee, Cazabat, Dabezies, Dutour et Piron

*Pour la Trésorerie :* Madame Giral et Monsieur Baute

*Pour les services du SDE :* M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Simon Alleman, Serge Cieutat, Jean Chanéac, Jérôme Gimenez, Jean-Luc Lavigne, Denis Maumus et Marie-Noëlle Mainguy

#### Ordre du jour

- *Débat d'orientation budgétaire : propositions pour l'AG du 15 décembre*
- *Recrutement 2018*
- *Evolution du règlement financier du SDE (prise en compte des IRVE, création d'un nouveau service d'entretien de la signalisation lumineuse, gestion et optimisation des factures d'électricité de l'éclairage public, budgets annexes chaleur et photovoltaïque, divers)*
- *Nouvelle organisation comptable 2018*
- *Questions diverses (stratégie départementale ENR, lettre d'actualité et autres)*

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance en remerciant Madame Giral, responsable de la Trésorerie Tarbes Adour Echez, pour le travail accompli en concertation avec le service comptable du SDE. En effet, la réforme des services fiscaux entraîne la suppression de certaines trésoreries et un changement au niveau de l'interlocuteur du Syndicat. Il salue ensuite l'arrivée de Monsieur Baute, de la Paierie départementale, dont les services prendront le relais. L'ordre du jour est ensuite balayé.

Bruno Rouch fait un point sur les orientations concernant le Débat d'Orientations Budgétaires.

Pour la partie « électrification », le budget a été maintenu malgré une légère baisse des dotations du FACE. La priorité a été donnée aux travaux de sécurisation avec le maintien du programme « Fil Nu Faible Section ». Pour rappel, en 2017, 50 km de fils nus ont été résorbés. Pour le programme Enfouissement, les priorités ont également été maintenues. En ce qui concerne l'alimentation des sites isolés, la première pico-centrale a été réalisée.

Pour la partie « éclairage public », Le budget est en hausse malgré les incertitudes sur les TEPCV des à la décision gouvernementale de suspendre ou supprimer les aides attribuées. Monsieur Rouch précise aussi que pour ce programme, des autocollants comportant la mention « TEPCV » doivent être obligatoirement apposés sur les mâts. Cette dépense s'élève à 4 500 €.

Les dépenses nouvelles concernent le récolement des réseaux souterrains. Il explique aux membres du bureau qu'un travail est en cours avec la ville de Tarbes (partage des données de géoréférencement).

Il rappelle également la proposition faite de créer un nouveau service de gestion et d'optimisation des factures d'électricité d'éclairage public. Proposition est faite de voir si, avec le nouveau compteur Linky, il ne serait pas possible de prévoir l'allumage ou l'extinction de l'éclairage. Cette démarche est à négocier avec Enedis. François-Jean Laffont évoque le cas de sa commune qui est gérée par Energies Services Lannemezan.

La discussion se poursuit avec les orientations concernant le domaine de l'énergie. Le travail sur la mise en place d'un budget annexe pour la vente de chaleur se fera avec l'aide de Monsieur Baute. Ce budget sera équilibré par l'emprunt et par les subventions, à hauteur de 50 %. La réalisation de 3 nouveaux réseaux de chaleur devrait être engagée en 2018.

Concernant plus particulièrement les économies d'énergie, la proposition faite à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées d'un service partagé sera étendue à l'ensemble des communes.

La pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture sur l'altiport de Peyragudes réalisée en 2017 est également évoquée. Michel Pelieu intervient pour signaler que la production est supérieure à ce qui était prévu.

Un deuxième budget annexe relatif à l'électricité photovoltaïque sera mis en place, doté d'environ d'un million d'euros. Le directeur rappelle aussi le dossier concernant l'équipement du marché aux bestiaux de Rabastens de Bigorre, dossier qui a été déposé auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et en attente de réponse. Si ce dossier est retenu par la CRE, le budget sera différent.

Les dernières affaires citées portent sur les alimentations autonomes futures d'une grange sur la commune d'Aulon et d'un restaurant sur le site du barrage du Cap de Long.

Daniel Frossard reprend la parole pour informer le Bureau que le dossier d'auto-consommation du bâtiment du Syndicat a été retenu par la Région (30 % de financement).

Dans le domaine de l'hydroélectricité, les 3 projets suivants sont rappelés : le Bastan de Sers, le seuil de Sarniguet et la Neste de Saux à Aragnouet ; ces dossiers n'ont pas à être présentés à la CRE.

Monsieur Pelieu en profite pour rappeler les difficultés qui peuvent apparaître lors de la gestion de ce type de dossier à cause de la loi sur l'eau qui est très stricte.

Monsieur Rouch présente ensuite la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables en rappelant le séminaire de travail qui s'est tenu au Conseil Départemental le 4 décembre dernier. Il explique l'évolution de la gouvernance et informe les membres du Bureau du projet de création future d'une agence départementale de l'énergie et la mise en place en 2018 d'un forum de l'énergie.

Le dernier point abordé concerne les dépenses internes au Syndicat, avec principalement le recrutement en 2018 d'un électrotechnicien pour la gestion des feux tricolores.

Le directeur détaille ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale du 15 décembre prochain.

La réunion débutera par un hommage rendu au Président Fortassin, avec la présentation de la plaque commémorative qui sera apposée sur les murs de la salle de réunion.

Le Syndicat ayant été créé il y a 70 ans, un gobelet rappelant cette date sera offert à l'ensemble des délégués.

En ce qui concerne la partie financière, la création des 2 budgets annexes sera présentée au Comité.

Monsieur Baute interviendra pour présenter la nouvelle organisation comptable avec la Paierie départementale.

Le directeur propose qu'ensuite les projets du SDE65 soient présentés aux délégués avec une intervention de Monsieur Pelieu sur le dossier de la fibre Orange.

Le Bureau accepte à l'unanimité.

Un retour est fait sur le recrutement de Florence Armary en tant que responsable administrative et juridique et celui, prévu en 2018, d'un agent qui sera affecté au service « entretien de l'éclairage public » du SDE.

L'évolution du règlement financier est ensuite analysée, dont l'objet concerne plus particulièrement : la participation financière des communes à la gestion des bornes électriques, la création d'un nouveau service d'entretien de la signalisation lumineuse, la gestion et l'optimisation des factures d'électricité de l'éclairage public, la création des 2 budgets annexes et le financement des frais de dossiers d'investissement (ingénierie et servitudes).

En conclusion, Monsieur Baute précise aux membres du Bureau que la nouvelle façon de travailler de la Paierie départementale par rapport au SDE ne sera guère différente de ce qui a été fait jusqu'à présent.

*Monsieur Baute et Madame Giral quittent la séance à 18 h 00.*

#### **Question diverse « 1 » : stratégie départementale ENR**

Monsieur Rouch fait un point sur la journée du 4 décembre 2017 qui s'est tenue au Conseil Départemental, avec notamment un renforcement de la gouvernance du Département dans le domaine de l'énergie, via la création d'une agence départementale de l'énergie (en projet).

Il faudra également réfléchir au fonctionnement du Syndicat par rapport aux communes, aux intercommunalités et au Département.

Le développement d'un guichet unique avec des personnes publiques ou privées a été évoquée.

Enfin, la tenue d'un forum départemental de l'énergie avec un engagement de tous les partenaires est envisagée.

Michel Pelieu reconnaît que la journée du 4 décembre a été un grand succès. Le travail effectué par le bureau d'études a mis en évidence le potentiel important des Hautes-Pyrénées dans le domaine énergétique.

L'hypothèse du Syndicat en tant que syndicat mixte ouvert est à réfléchir. Il n'est pas question de remettre en cause les missions actuelles du SDE mais avoir une autre dimension avec le Département et les 9 communautés de communes intégrés dans le Syndicat serait intéressant. L'appui d'un cabinet juridique sera nécessaire. Le développement du numérique va également faire l'objet d'un vaste chantier jusqu'en 2023, donc le volume énergétique et numérique sera important pour le Syndicat.

Daniel Frossard enchaîne en soulignant qu'on parle beaucoup des énergies nouvelles renouvelables mais ce n'est pas encore tout à fait rentré dans les esprits. La création d'un guichet unique permettrait au SDE d'être une belle vitrine.

Monsieur Pelieu insiste sur l'importance du potentiel énergétique du département, toutes sources d'énergie confondues (photovoltaïque, hydroélectricité, bois, géothermie, méthanisation).

Monsieur Rouch reprend la parole pour indiquer que dans le cas d'un syndicat mixte, on pourrait créer des collèges politiques d'acteurs qui prendraient des décisions dans chaque domaine, d'où une

modification des statuts. Le risque de cette formule est d'avoir un syndicat « à la carte » aux compétences optionnelles. Il ne faut pas perdre les communes car le SDE reçoit les primes à la départementalisation. Il faut donc s'assurer qu'il y a un consensus politique afin que cela fonctionne.

Monsieur Pelieu souligne que cela devra se faire de façon prudente. Il conclut cette discussion en proposant de montrer aux membres du bureau le diaporama réalisé par le bureau d'études pour le 4 décembre.

#### **Question diverse «2» : plan de communication 2018**

Monsieur Rouch demande un aval de principe au Bureau pour tout ce qui a trait à la communication (lettre d'actualité, rapport d'activité...)

2 sujets sont abordés :

- la participation du Syndicat au salon de l'énergie avec un séminaire d'élus
- après l'achèvement d'installation des bornes électriques, la mise en place d'un Energie Tour 65

Le Bureau pose la question du financement de ces 2 opérations, à laquelle le directeur répond en détaillant le montant prévu : 20 000 € pour le forum, 10 000 € pour l'Energie Tour.

Les membres du Bureau donnent leur accord pour inscrire les dépenses au budget 2018.

#### **Question diverse «3» : mise en place du RIFSEEP - filière technique - et prévoyance**

Monsieur Rouch explique que le comité technique du 28 novembre a donné un avis favorable aux propositions du Bureau du 15 septembre 2017 sur la mise en place des primes techniques et à la participation du SDE au contrat Prévoyance. Le Bureau n'émet pas d'objection et une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 87-12-2017	<p data-bbox="568 1144 1241 1171"><b>Mise en place du RIFSEEP – filière technique – catégorie C</b></p> <p data-bbox="419 1200 1394 1261">Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),</p> <p data-bbox="419 1292 1394 1444">Vu l'avis favorable du comité technique en date du 28 novembre 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, Le Président propose aux membres du Bureau syndical d'instaurer le RIFSEEP.</p> <p data-bbox="419 1485 879 1512">Après en avoir délibéré, le Bureau décide :</p> <ul data-bbox="467 1547 1394 1854" style="list-style-type: none"><li>- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;</li><li>- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;</li><li>- que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire des cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques territoriaux ;</li><li>- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.</li></ul> <p data-bbox="419 1883 1262 1910">Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.</p>

#### **Question diverse « 4 » : candidature de la Barousse au bureau du SDE**

Monsieur Frossard présente José Barral, délégué de la Barousse, nouveau membre du bureau suite au décès de Monsieur Fortassin. Sa candidature sera présentée lors de l'assemblée générale pour validation.

#### **Question diverse «5» : engagement de 3 études de faisabilité hydro-électrique**

Les communes d'Aragnouet Sarniguet et Sers et ont favorablement délibéré sur ces 3 études. Proposition est faite au Bureau d'engager les études de faisabilité technique et environnementale. Ce dernier approuve et 3 délibérations sont à prendre en ce sens.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 90-12-2017</b>	<p><b>Engagement d'études de faisabilité technique et environnementale pour le projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune de SARNIGUET</b></p> <p>M. le Président rappelle aux membres du bureau le projet de petite centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de l'Adour sur la commune de Sarniguet, qui a fait l'objet d'une étude d'opportunité et dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- hauteur de chute brute : 3,5 m</li><li>- débit du module estimé : 9 m<sup>3</sup>/s</li><li>- puissance brute : 0,3 MW</li><li>- productible estimé : 1,05 GWh/an</li></ul> <p>Pour avancer sur la réalisation de cet équipement, il convient d'engager en 2018 les études techniques, environnementales et économiques.</p> <p>En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau d'approuver le lancement de ce projet, qui se traduira en 2018 par des marchés d'études.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- accepte la proposition du Président,</li><li>2- autorise le Président à engager les études et à signer tout document s'y rapportant.</li></ol>

N°	Objet de la délibération
<b>DL 91-12-2017</b>	<p><b>Engagement d'études de faisabilité technique et environnementale pour le projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune de SERS</b></p> <p>M. le Président rappelle aux membres du bureau le projet de petite centrale hydroélectrique sur le cours d'eau « Bastan de Sers » sur la commune de Sers, qui a fait l'objet d'une étude d'opportunité et dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- hauteur de chute brute : 290 m</li><li>- débit du module estimé : 0,35 m<sup>3</sup>/s</li><li>- puissance brute : 1 MW</li><li>- productible estimé : 2,75 GWh/an</li></ul> <p>Pour avancer sur la réalisation de cet équipement, il convient d'engager en 2018 les études techniques, environnementales et économiques.</p> <p>En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau d'approuver le lancement de ce projet, qui se traduira en 2018 par des marchés d'études.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- accepte la proposition du Président,</li><li>2- autorise le Président à engager les études et à signer tout document s'y rapportant.</li></ol>

N°	Objet de la délibération
DL 92-12-2017	<p data-bbox="416 367 1385 421"><b>Engagement d'études de faisabilité technique et environnementale pour le projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune d'ARAGNOUET</b></p> <p data-bbox="416 450 1385 528">M. le Président rappelle aux membres du bureau le projet de petite centrale hydroélectrique sur le cours d'eau « la Neste de Saux» sur la commune d'Aragnouet, qui a fait l'objet d'une étude d'opportunité et dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul data-bbox="416 562 790 674" style="list-style-type: none"> <li>- hauteur de chute brute : 85 m</li> <li>- débit du module estimé : 0,6 m<sup>3</sup>/s</li> <li>- puissance brute : 0,35 MW</li> <li>- productible estimé : 1,05 GWh/an</li> </ul> <p data-bbox="416 696 1385 752">Pour avancer sur la réalisation de cet équipement, il convient d'engager en 2018 les études techniques, environnementales et économiques.</p> <p data-bbox="416 775 1385 831">En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau d'approuver le lancement de ce projet, qui se traduira en 2018 par des marchés d'études.</p> <p data-bbox="416 853 1385 887">Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol data-bbox="416 909 1385 976" style="list-style-type: none"> <li>1- accepte la proposition du Président,</li> <li>2- autorise le Président à engager les études et à signer tout document s'y rapportant.</li> </ol>

La séance est levée à 19 h 00.

**PJ au présent compte-rendu :**

*Diaporama*

*DL 87-12-2017 Mise en place du RIFSEEP - filière technique – catégorie C*

*DL 90-12-2017 Engagement d'études de faisabilité technique et environnementale pour le projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune de Sarniquet*

*DL 91-12-2017 Engagement d'études de faisabilité technique et environnementale pour le projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune de Sers*

*DL 92-12-2017 Engagement d'études de faisabilité technique et environnementale pour le projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune d'Aragnouet*

**Les membres du Bureau**

**Le Président**

**Daniel FROSSARD**